

mage après ajustement a diminué dans la région de l'Atlantique, en Ontario et dans les Prairies et a légèrement augmenté au Québec et en Colombie-Britannique. Voici les taux d'avril, avec ceux de mars entre parenthèses: Atlantique, 9.2% (9.3%); Québec, 7.4% (7.3%); Ontario, 3.6% (4.2%); Prairies, 2.9% (3.0%); Colombie-Britannique, 5.7% (5.5%).

En avril, on estimait à 8.87 millions le nombre non désaisonnalisé de personnes occupées et à 568,000 le nombre de chômeurs, ce qui représente un taux de chômage de 6.0%. En mars on comptait 8.73 millions de personnes occupées et 599,000 chômeurs, ce qui constitue un taux de 6.4%. En avril 1973, il y avait 8.53 millions de personnes occupées et 570,000 chômeurs, soit un taux de 6.3%.

### La main-d'oeuvre agricole et les travailleurs étrangers

Cette année, les travailleurs canadiens auront priorité sur les saisonniers étrangers qui entrent au Canada pour suppléer à la pénurie de la main-d'oeuvre agricole. C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras.

"Toutefois, lorsque les travailleurs canadiens ne seront pas disponibles, un deuxième choix s'arrêtera sur les travailleurs étrangers qui feront partie de mouvements organisés et approuvés, comme celui des travailleurs saisonniers des Antilles", a précisé M. Andras.

"Comme troisième choix, et uniquement en dernier ressort, nous autoriserons l'entrée de travailleurs étrangers individuels et munis de permis de travail pour occuper des postes que n'auront pu combler les Canadiens ou les saisonniers de mouvements approuvés. Ces travailleurs seront soumis aux

mêmes conditions de travail qui prévalent à l'intention des travailleurs des Antilles", a ajouté le ministre.

Des accords spéciaux conclus avec les pays qui, par tradition, constituent une source de travailleurs agricoles, assurent aux employeurs canadiens la main-d'oeuvre dont ils ont besoin lorsqu'il est impossible de la trouver au pays. Ces programmes assurent une source quasi illimitée de travailleurs et peuvent ainsi colmater rapidement les brèches qui surviennent dans les rangs du personnel disponible. Les programmes renferment aussi des dispositions qui protègent les travailleurs étrangers contre l'exploitation dans l'exécution de leur travail.

"Le mouvement des travailleurs étrangers qui entrent au Canada pour aider aux récoltes fera l'objet d'un contrôle sévère cet été afin d'éviter que soit perturbée en 1974 l'administration des programmes nationaux de main-d'oeuvre agricole; nous ferons également l'impossible pour que les travailleurs étrangers admis au Canada soient protégés contre des abus ou des difficultés qui pourraient survenir au cours de leurs travaux agricoles", a fait remarquer le ministre.

Les travailleurs étrangers doivent posséder un visa d'emploi à leur arrivée au port d'entrée et les cultivateurs qui, sciemment, embaucheront des travailleurs étrangers entrés au Canada illégalement pourront être traduits devant les tribunaux.

### Le moulin à farine de Frelighsburg classé "monument historique"

De l'avis de la Commission des biens culturels du Québec et selon les études de la Direction générale du Patrimoine, le moulin à farine de Frelighsburg, comté de Missisquoi (Québec) a été classé "monument historique".

Ce moulin de style "Nouvelle-Angleterre" a été construit en 1839 par Richard Freligh. Celui-ci remplaçait un premier moulin construit sur cet emplacement en 1794 par Monsieur Owens. Ces deux structures ont servi d'abri à un moulin à farine alimenté par l'eau de la Rivière-aux-Brochets.

L'édifice a abrité un moulin qui a été en opération jusqu'en 1965. Le dernier meunier à y avoir pratiqué son métier en a été propriétaire durant quarante-sept ans, à savoir de 1920 à 1967.

Classée pour sa valeur historique et architecturale, cette bâtisse est en pierre et comporte deux étages et un grenier. Elle mesure 42 pieds de longueur par 36 pieds de largeur et quarante-trois pieds de hauteur à partir du niveau de l'eau. Les murs de pierres ont trois pieds d'épaisseur. Les fenêtres sont à guilottes à 24 carreaux.

Le propriétaire actuel du moulin historique de Frelighsburg l'a restauré tout en mettant en valeur les "entrailles" du moulin à savoir l'arbre de couche communiquant avec la turbine impressionnante du sous-sol, ses roues de bois et de métal, les entonnoirs de bois et quelques instruments ayant servi aux meuniers au cours des années.

### Le français, langue... (suite de la p. 2)

tions offrant des cours dans la langue officielle de son choix".

"Il n'a donc jamais été question pour notre gouvernement d'imposer aux citoyens du Canada l'usage de l'une ou l'autre langue, mais au contraire de laisser à ceux-ci le libre choix de la langue officielle dont ils désirent faire usage.

"A cette fin, notre gouvernement a mis à la disposition des provinces des subventions importantes, d'abord pour l'enseignement de la langue maternelle aux minorités de langues officielles dans toutes les provinces du Canada, ensuite pour l'enseignement de l'anglais et du français, comme langue seconde, également dans toutes les provinces canadiennes.

"Le Gouvernement du Canada comprend que les autorités québécoises se préoccupent, dans leur politique générale, de protéger et de promouvoir l'usage du français. En ce qui concerne le projet de loi qui vient d'être déposé et que le gouvernement doit examiner en détail, il se réjouit du fait que le premier ministre Bourassa ait invité tous les citoyens de la province à faire connaître leurs points de vue sur le projet de loi, avant l'adoption de celui-ci, et qu'il se déclare disposé à considérer les propositions qui lui seront faites.

"Soucieux du sort de toutes les minorités du Canada, le gouvernement fédéral a confiance que les groupes minoritaires du Québec continueront de jouir du traitement équitable et généreux dont ils ont toujours bénéficié dans cette province."

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*. Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.